

CAEN

Imm. Ambassadeur
4 place de Boston
14112 HEROUVILLE ST CLAIR

Adresse postale :

14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél : 02.31.94.55.55

Fax : 02.31.94.71.19

Mél : vincent.griere@fr.bureauveritas.com



**BUREAU
VERITAS**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
SARTILLY
66 Grande Rue
50530 SARTILLY

N. Réf. : RICT/VG/RICT b/1

V. Réf. :

RICT b n° 1

N° affaire : 2263544/1

Missions signées : HAND + L + LE + SEI + STI

La liste des destinataires en copies de ce document
est reprise en fin de rapport.

HEROUVILLE ST CLAIR, le 25/08/2011

Rapport Initial de Contrôle Technique

DRAGEY ROTHON - Complexe Equin

Complexe EQUIN
50530 DRAGEY RONTON

Ce rapport comporte 21 pages dont 1 page de garde

Annule et remplace le RICT b révision 0 en date du 29/06/2011

Le Chargé d'affaire
VINCENT GRIERE

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	3
2. Description sommaire de l'ouvrage	4
3. Documents examinés	5
4. Remarques générales et synthèse des avis formulés sur le projet	7
5. Liste des points examinés par chapitres	9

MISSIONS :

Chapitres	Date d'envoi	Version
L : Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables		
<input checked="" type="checkbox"/> L : Solidité des ouvrages et éléments d'équipements <i>M VINCENT GRIERE - Généraliste</i>	25/08/2011	V1
LE : Solidité des existants		
<input checked="" type="checkbox"/> LE : Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants <i>M VINCENT GRIERE - Généraliste</i>	25/08/2011	V0
SEI : Sécurité des personnes dans les ERP et IGH		
<input checked="" type="checkbox"/> SEI-IN : Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques en ERP <i>M VINCENT GRIERE - Généraliste</i>	25/08/2011	V0
<input checked="" type="checkbox"/> SEI-TB : Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques en ERP <i>M VINCENT GRIERE - Généraliste</i>	25/08/2011	V0
<input checked="" type="checkbox"/> SEI-EL : Electricité - Eclairage - vérifications techniques en ERP <i>M PHILIPPE MASCLET - Spécialiste Electricité</i>	25/08/2011	V0
STI : Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels		
<input checked="" type="checkbox"/> STI-IN : Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels <i>M VINCENT GRIERE - Généraliste</i>	25/08/2011	V0
<input checked="" type="checkbox"/> STI-TB : Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels <i>M VINCENT GRIERE - Généraliste</i>	25/08/2011	V0
HAND : Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées		
<input checked="" type="checkbox"/> HAND : Accessibilité des constructions aux personnes handicapées <i>M VINCENT GRIERE - Généraliste</i>	25/08/2011	V0

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

OPERATION

Agence : AG NORMANDIE

Service : BTS 14/50/61

N° de convention : 003053/101115-0521

signée le : 06/12/2010

Désignation de l'opération

Appellation : DRAGEY ROTHON - Complexe Equin -

Adresse chantier : Complexe EQUIN

N° et voie :

Ville : DRAGEY ROTHON

Lieu-dit :

Département : Manche

Destination : Bâtiment agricole non spécialisé

Début des travaux :

Délai : - mois

Valeur prévisionnelle des travaux : 700000 € (HT)

Maître de l'Ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
SARTILLY
66 Grande Rue
50530 SARTILLY

Maître d'ouvrage délégué :

FRANCE CHEVAL SERVICES
66 Rue Marcel DASSAULT
92100 Boulogne

Architecte :

Jean-Jacques POUPARD
81 rue Neufbourg
50000 ST LO

BET équipements techniques :

BET HAUGUEL COQUIERE
85 Ter, route de Coutances
BP 7
50180 AGNEAUX

MISSIONS

Nature des missions confiées :

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

HAND	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
STI	Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Etendue de la mission :

Notre mission de contrôle technique se limite aux mission L, SEI et HAND

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte : 15/06/2011

CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Etablissement de type L de 5 catégorie

AFFECTATION DES LOCAUX

Aménagement d'un bâtiment existant à vocation d'accueil du public et des professionnels et une écurie service.

Bâtiment existant :

- Salle de réunion
- sanitaires
- bureau
- club house

Ecurie :

- 12 boxes
- Espace service
- local rangement
- Graineterie
- Sellerie

DESCRIPTION ARCHITECTURALE

Etablissement à simple rez-de-chaussée
avec modification ponctuelle sur les structures existantes

DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Fondations : Semelles filante et massifs
- Structure : Ossature bois (extension), charpentes bois traditionnelles, dallage sur terre plein
- Clos : menuiseries extérieures bois et aluminium, bardage bois pour écuries
- Couvert : couverture ardoise, et zinc (sanitaires)
- Equipements techniques :

Installations électriques : Réseau BT 220/380 V

Sécurité incendie :

- Extincteurs portatifs adaptés aux risques
- Alarme de type 4
- Téléphone urbain pour l'alerte

CONTRAINTES PARTICULIERES

- Liées au site :
- Vent zone 2
- Neige Zone 1a

CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT ET DES TIERS EN FONCTIONS DES RISQUES

Sans objet

CLASSEMENT DES LOCAUX EN FONCTION DES RISQUES

- Locaux à risques :
- Local technique (PAC)
- Local réserve bar

TECHNOLOGIE INNOVANTE

Sans objet

3. DOCUMENTS EXAMINES

Documents examinés		Date de l'indice	Reçu le
Emetteur : Jean-Jacques POUPARD			
Carnet	CCTP : Bâtiment d'accueil ferme des Blins	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	CCTP : Ecurie relais - services / Hangar d'entretien - Fourrage	01/06/2011	14/06/2011
Carnet	CCTP : Lot 18 : Plomberie / Chauffage / Ventilation (Ferme des Blins)	07/06/2011	14/06/2011
Carnet	CCTP : Lot 36 : Plomberie / Chauffage / Ventilation (Ecurie Relais Services)	07/06/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 11 : Démolitions / Maçonnerie (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 12 : Charpente bois / Murs à ossature bois / Bardage (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 13 : Couverture (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 14 : Etanchéité (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 15 : Menuiseries extérieures bois (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 16 : Menuiseries extérieures aluminium (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 17 : Menuiseries intérieures / Plâtrerie Sèche (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 20 : Carrelage / Faiences (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 21 : Peinture (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 22 : Revêtements de sols souples (Ferme des Blins)	02/05/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 31 : Gros Oeuvre (Ecurie relais - services / Hangar d'entretien - Fourrage)	01/06/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 32 : Charpente Bois	01/06/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 33 : Couverture	01/06/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 34 : Menuiseries extér alu - serrurerie (Ecurie relais-services/Hangar d'entretien-Fourrage)	01/06/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 35 : Menuiseries intérieures/Platrerie sèche(Ecurie relais-services/Hangar d'entretien-Fourrage)	01/06/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 38 : Carrelages - Faiences (Ecurie relais-services/Hangar d'entretien-Fourrage)	01/06/2011	14/06/2011
Carnet	Lot 39 : Peinture (Ecurie relais-services/Hangar d'entretien-Fourrage)	01/06/2011	14/06/2011
Plan	Bâtiment B (phase DCE)	01/03/2011	14/06/2011
Carnet	CCTP : Lot 19 : Electricité / Courants Forts / Courants Faibles (Ferme des Blins)	08/05/2011	14/06/2011
Carnet Ecuries)	CCTP : Lot 37 : Electricité / Courants Forts / Courants Faibles (Bâtiments Hangar et	08/05/2011	14/06/2011
Plan 1	Situation - Masse (phase DCE)	01/06/2011	14/06/2011
Plan 2	Ferme des Blins - Plans (phase DCE)	01/06/2011	14/06/2011
Plan 3	Ferme des Blins - Coupes (phase DCE)	01/06/2011	14/06/2011
Plan 4	Ferme des Blins - Façades (phase DCE)	01/06/2011	14/06/2011
Plan 5	Ecurie Services (phase DCE)	01/06/2011	14/06/2011
Plan 6	Hangar / Fourrage (phase DCE)	01/06/2011	14/06/2011
Plan EL1	Bâtiment Accueil : MASSE (phase DCE)	08/06/2011	14/06/2011

Plan	EL2	Ferme des Blins (phase DCE)	08/06/2011	14/06/2011
Plan	EL3	Ecuries / Hangar : MASSE (phase DCE)	08/06/2011	14/06/2011
Plan	EL4	Hangar : (phase DCE)	08/06/2011	14/06/2011
Plan	EL5	Ecurie Relais Services : (phase DCE)	08/06/2011	14/06/2011
Plan	TH1	Lot Plomberie / Chauffage / Ventilation : Plan de Principe (Ferme des Blins) (provisoire)	07/06/2011	14/06/2011
Plan	TH2	Lot Plomberie / Chauffage / Ventilat° : Plan de Principe (Ecuries - Relais - Services) (provisoire)	07/06/2011	14/06/2011

4. REMARQUES GENERALES ET SYNTHESE DES AVIS FORMULES SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R 111-40 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

Objet / article de référence	Avis
<p>MISSION : LE - Solidité des existants LE : Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants</p> <p>COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants</p>	<p>En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, le contrôleur technique ne prend en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.</p>
<p>MISSION : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH SEI-IN : Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques en ERP</p> <p>DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE * - arrêté du 22 juin 1990 modifié Construction, dégagements, gaines PE 9 - Locaux présentant des risques particuliers PE 11 - Dégagements</p> <p>Aménagements intérieurs</p>	<p>Les PV de résistance au feu seront à nous transmettre en temps utile.</p> <p>Nous prenons bonne note de la demande de dérogation sur les dégagement de l'établissement.</p> <p>Nous transmettre le PV de commission.</p> <p>Les PV de réaction au feu des différents matériaux mis en oeuvre seront à nous transmettre en temps utile.</p>
<p>MISSION : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH SEI-EL : Electricité - Eclairage - vérifications techniques en ERP</p> <p>INSTALLATIONS ELECTRIQUES - décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 Installations basse tension - Conditions générales BT 5 - Dispositions générales : réalisation des installations électriques - Adaptation aux influences externes BT 15 - Installations de sécurité - Arrêté du 26-02-03</p>	<p>Les luminaires des locaux contenant une douche devront respecter l'IP et la classe en fonction du volume dans lequel ils sont implantés</p> <p>Il ne devra pas exeder plus de 15m entre 2 balisages</p>
<p>MISSION : HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées HAND : Accessibilité des constructions aux personnes handicapées</p> <p>ACCESSIBILITE DES ERP ET DES IOP AUX PERSONNES HANDICAPEES Art. 11 - Equipements et dispositifs de commande dans les locaux ouverts au public</p>	<p>Hauteur des équipement entre 0.90m et 1.30m A verifier en phase exécution</p>

Vous voudrez bien nous confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées

**Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.**

5. LISTE DES POINTS EXAMINES PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis :

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Avis Favorable,

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A Préciser,

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : OBservation,

Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet,

L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors Mission,

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire,

L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles réglementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Chapitre : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements

Points examinés	Dispositions prévues	Avis
<p>HYPOTHESES GENERALES</p> <p>Données relatives au système de fondation</p>	<p>Etude de sol n°11/227 ind A réalisé par SOL EXPLOREUR le 02/08/2011</p> <p>Programme de reconnaissance réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 forages de reconnaissance de 5m de profondeur, dans lesquels ont été répartis 20 essais pressiométriques.- 1 reconnaissance des fondations de l'existant. <p>Lithologie :</p> <ul style="list-style-type: none">- Terre végétale et limons plus ou moins terreux sur environ 0.3 à 0.6m d'épaisseur- Limons schisteux avec blocs de quartz sur environ 0.4 à 0.5m d'épaisseur- Schiste altéré devenant peu altéré à rocheux à partir de 0.4 à 0.9m de profondeur <p>Eau :</p> <p>Aucune présence d'eau dans les forages à la date d'intervention (25 et 26 juillet 2011)</p> <p>Principe de fondation :</p> <p>On pourra retenir un principe de fondation par semelle filante ou isolées, ancrées de 50 cm dans les limons schisteux ou de 30 cm dans le schiste altéré avec respect de la garde au gel.</p> <p>Faisabilité du dallage :</p> <p>Principe de dallage sur terre plein est envisageable sous réserve de :</p> <ul style="list-style-type: none">. Décapage générale sur 40 cm avec purge de la terre végétale	<p>AF</p>

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Données relatives au système de fondation	<ul style="list-style-type: none"> . Compacter le fond de forme . Mise en oeuvre de matériaux d'apport de qualité insensible à l'eau de type 0/31.5, sur 30 cm d'épaisseur mini. . Le compactage sera contrôlé par essais à la plaque. 		
FONDATEMENTS			
Fondations superficielles et radiers	Fondations superficielles : semelles filantes et isolées prévu au CCTP	AF	
Dallages	Dallage prévu au CCTP	AF	Nous transmettre les essais à la plaque en temps utile
STRUCTURES			
Portiques et charpentes	Charpente bois traditionnelle prévu au CCTP	AF	Les plans et note de calcul sera à nous transmettre en temps utile
ENVELOPPE - FACADES			
Menuiseries extérieures	Menuiseries extérieures bois / aluminium prévu au CCTP	AF	Le dossier technique est à nous transmettre (Plan, coupe, avis technique, classement AEV, certificat CEKAL,...)
ENVELOPPE - COUVERT			
Couverture	Couverture fibre ciment (écurie) et couverture zinc pour les sanitaires prévu au CCTP	AF	Dossiers techniques à nous transmettre

Mission : LE - Solidité des existants

Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants

Points examinés	Dispositions prévues	Avis
<p>COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS</p> <p>SOLIDITE DES EXISTANTS</p> <p>Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants</p>		<p>PM Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées.</p> <p>AP En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, le contrôleur technique ne prend en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.</p>

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

Chapitre : SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques en ERP

Points examinés	Dispositions prévues	Avis
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP *		
Classement des établissements		
GN 1 - Classement des établissements		PM
GN 2 - Classement des groupements d'établissements ou des établissements en plusieurs bâtiments voisins non isolés entre eux		PM
GN 3 - Classement des groupements d'établissements et des établissements en plusieurs bâtiments isolés entre eux		PM
Adaptation des règles de sécurité et cas particuliers d'application du règlement		
GN 4 - Procédure d'adaptation des règles de sécurité	Nous transmettre les attendus du PC	AP
GN 5 - Etablissement comportant des locaux de types différents		PM
GN 6 - Utilisations exceptionnelles des locaux		PM
GN 7 - Etablissements situés dans les immeubles de grande hauteur		PM
GN 9 - Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants		PM
GN 10 - Application du règlement aux établissements existants		PM
Contrôles des établissements		
GN 11 - Notification des décisions		PM
GN 12 - Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		PM
Travaux		
GN 13 - Travaux dangereux		PM
Normalisation		
GN 14 - Conformité aux normes - Essais de laboratoires		PM
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE * - arrêté du 22 juin 1990 modifié		

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Dispositions générales			
PE 1 - Objet - Textes applicables		PM	
PE 2 - Etablissements assujettis	Etablissement de type L	AF	
PE 3 - Calcul de l'effectif	Sivant article L3 :	AF	
	1 pers/m ² soit :		
	Club house : 76 personnes + 12 personnes		
	mezzanine		
	Salle de réunion : 42 personnes		
	Effectif total : 130 personnes		
PE 4 - Vérifications techniques		PM	
Construction, dégagements, gaines			
PE 5 - Structures, patios et puits de lumière	Pas de stabilité au feu requise	SO	
PE 6 - Isolement - Parc de stationnement	Tiers contigus : néant	AF	
	Tiers vis à vis : plus de 5 mètre		
	Tiers superposés : néant		
PE 7 - Accès des secours	l'accès de secours se réalise par la voie publique	AF	
	(RD)		
PE 8 - Enfouissement		SO	
PE 9 - Locaux présentant des risques particuliers	Locaux à risques :	AP	Les PV de résistance au feu seront à nous transmettre en temps utile.
	- Local technique (PAC)		
	- Local réserve bar		
	Prévu au CCTP enveloppe CF1h et portes		
	CF1/2h muni de ferme porte		
	- club house :	AP	Nous prenons bonne note de la demande de dérogation sur les dégagement de l'établissement.
	Requis : 2 dégagements totalisant 2 UP		
	Prévu : 2 dégagements totalisant 3UP		
	- Salle de réunion :		
	Requis : 1 dégagement de 1UP plus un		
	dégagement accessoire		
	Prévu : 1 dégagement de 1UP plus un		
	dégagement accessoire		Nous transmettre le PV de commission.

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
PE 12 - Conduits et gaines Aménagements intérieurs Désenfumage Moyens de secours PE 26 - Moyens d'extinction PE 27 - Alarme, alerte, consignes	Pas de locaux supérieurs à 300m ² Prévu au CCTP : Alarme de type 4 et présence de téléphone urbain	AF AP SO AF AF	Les PV de réaction au feu des différents matériaux mis en oeuvre seront à nous transmettre en temps utile. Des essais d'alarme seront réalisés en notre présence L'attestation de bon fonctionnement de l'alarme sera à nous transmettre en temps utile

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

Chapitre : SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques en ERP

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE * - arrêté du 22 juin 1990 modifié Chauffage, ventilation	Chauffage par pompe à chaleur et plancher chauffant basse température prévu au CCTP VMC prévu au CCTP.	AF	La documentation technique et les certificats de conformités seront à nous transmettre en temps utile

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
Chapitre : SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques en ERP

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
<p>DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE * - arrêté du 22 juin 1990 modifié Installations électriques</p> <p>INSTALLATIONS ELECTRIQUES - décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 Installations basse tension - Conditions générales</p> <p>BT 4 - Normes de sécurité obligatoires</p> <p>BT 5 - Dispositions générales : réalisation des installations électriques - Adaptation aux influences externes</p> <p>BT 15 - Installations de sécurité - Arrêté du 26-02-03</p> <p>Installations basse tension - Protection contre les contacts directs</p> <p>Installations basse tension - Protection contre les contacts indirects</p> <p>Installations basse tension - Prévention des brulures, incendies et explosions</p>	<p>Ferme alimentée depuis un tarif bleu . Hangar et écurie depuis un tarif jaune</p>	<p>AF</p> <p>PM</p> <p>AP</p> <p>AP</p> <p>AF</p> <p>AF</p> <p>AF</p>	<p>Les luminaires des locaux contenant une douche devront respecter l'IP et la classe en fonction du volume dans lequel ils sont implantés</p> <p>Il ne devra pas exeder plus de 15m entre 2 balisages</p>

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Chapitre : STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
<p>DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE</p> <p>Généralités</p> <p>R.4216-1 - Champs d'application</p> <p>DEGAGEMENTS</p> <p>Dispositions générales</p> <p>LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES</p> <p>Emploi des matières inflammables</p> <p>R.4216-21 - Règles applicables</p> <p>MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>Consignes de sécurité incendie</p> <p>R.4727-37 - Affichage des consignes de sécurité incendie</p> <p>R.4727-38 - Indication des consignes de sécurité incendie</p>		<p>PM</p> <p>AF</p> <p>PM</p> <p>PM</p> <p>PM</p>	<p>Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.</p>

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Chapitre : STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES Emploi des matières inflammables R.4216-21 - Règles applicables		PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.

Mission : HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Chapitre : HAND - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
ACCESSIBILITE DES ERP ET DES IOP AUX PERSONNES HANDICAPEES			
Art. 2 §I. - Cheminements extérieurs	Prévu sur plan masse	AF	
Art. 2 §II.2 - Caractéristiques des cheminements accessibles extérieurs		AF	
Art. 3 - Stationnement automobile	2 place de stationnement prévu sur plan massa	AF	Prévoir marquage au sol et vertical
Art. 4 - Accès à l'établissement ou installation		AF	
Art. 6 - Circulations intérieures horizontales		AF	
Art. 2 §II.2 - Caractéristiques des circulations intérieures horizontales		AF	
Art. 9 - Revêtements des sols, murs et plafonds		AF	
Art. 10 - Portes, portiques et sas		AF	
Art. 11 - Equipements et dispositifs de commande dans les locaux ouverts au public		AP	Hauteur des équipement entre 0.90m et 1.30m A verifier en phase exécution
Art. 12 - Sanitaires		AF	Nous prenons bonne note de la présence de sanitaires accessibles, la hauteur et la disposition des équipement seront vérifié en phase exécution <i>NOTA : prévoir une barre de tirage sur la porte</i>
Art. 13 - Sorties		AF	
Art. 14 - Eclairage		AF	

Copies à :

- Jean-Jacques POUPARD